2

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE

CANTARON

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS
PREVISIBLES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN
ET DE SEISME

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
L'Ingénieur divisionnaire des T.P.E.
Chef du service aménagement
urbanisme opérationnel
Bernard MARTIN

PLAN DE ZONAGE

AOUT 1999 — Échelle: 1/5000

PRESCRIPTION D'UN PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES (PER) le	5 Février 1986
VALANT PPR conformément à la loi n° 95.101 du 2 février 1995	
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	avis réputé favorable
ENQUETE DU	7 Septembre 1998 au 7 Octobre 1998
APPROBATION DU PPR	17 Novembre 1999

ETABLI PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
SERVICE AMENAGEMENT URBANISME OPERATIONNEL

1002.000
177.500
173.500
6930.000

LEGENDE

G : glissement

Em: éboulement en masse

S : reptation .

L'ensemble de la commune est soumis à des risques sismiques

périmètre du P.P.R: mouvements de terrains

ZONE ROUGE: zone inconstructible

ZONE BLEUE: zone soumise à des mesures de prévention

NE zone non exposée

Cantaron
Plan Local d'Urbanisme
Département des Alpes-Maritimes

7A6 Zonage du PPR mouvements de terrain

CITADIA even conseil